



Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL
Siège social : rue du Luxembourg, 15 – 6900 Marche-en-Famenne
Courriel : fewassm@gmail.com – N° BCE : 0680.919.907

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 Août 2018

Présents :

Catherine DUNGELHOEFF , Isabelle CAMMARATA, Laurence LICOUR, Frédéric TORNABENE, Isabelle LINKENS, Gwenaëlle LEFEBVRE, Chantal DAMBLY, Francis PITZ

Excusés

Michaël DEMELENNE, Benoit VAN TICHELEN, Sophie MEUNIER, Geoffrey BLAFFART (procuration à C.Dungelhoeff), Salvatore LORIA, Alain ROZENBERG.

1. Approbation du PV du 12 juillet 2018

Le PV est approuvé

2. Recours introduits à la région Wallonne

Plusieurs services ont introduit un recours contre la Région Wallonne concernant les obligations légales non subsidiées. Suite à ces recours, le travail sur le Décret et le financement est suspendu.

Isabelle Cammarata va contacter les PO afin de savoir s'ils souhaitent que la Féwassm transmette l'information. En cas de réponse positive, un mail d'information sera envoyé aux membres.(C.Dambly)

Si les PO qui ont introduit un recours ont gain de cause et que ça fait jurisprudence, la Féwassm pourrait proposer aux PO qui le souhaitent un canevas reprenant la procédure à suivre pour introduire un recours.

3. Réforme APE

Les informations venant de l'Unipso sont transférées aux membres.

De façon à mesurer l'impact que pourrait avoir cette réforme sur les services, une demande va être faite aux SSM sur le nombre d'ETP/APE dans leur

service et le pourcentage que ça représente par rapport à l'ensemble de leur personnel (C.Dambly). Ce cadastre pourrait être utilisé pour interpellier le politique. Les réponses sont attendues pour le 15/9.

4. Suite du travail sur le Décret

Le travail sur le Décret et les arrêtés d'application doit se poursuivre dans les commissions . En préalable, il faut se mettre d'accord sur la définition de certains termes et notamment sur la notion de « rétablissement » (cfr texte envoyé par F.Spitz).

Les points d'attention sont :

- La place des usagers
- Le réseau
- L'évaluation
- L'enregistrement des données
- Les publics prioritaires

5. Un permanent à la Féwassm

Lors de son départ à la pension, Françoise Gérard avait évoqué la possibilité pour elle de consacrer quelques heures à la Féwassm bénévolement. Elle a revu sa proposition et souhaite être rémunérée pour ce travail + location du local 250€ par mois.

Une autre piste est qu'un SSM réponde à l'appel à candidature pour un poste de Maribel et détache celui-ci à la Féwassm. Cet appel va être transmis aux membres (I.Linkens).

Au préalable, il faut que le CA détermine ce qu'il attend d'un permanent, lister les tâches, estimer le nombre d'heure...

Isabelle Linkens va prendre contact avec la délégation interservices et évaluer le coût sur fond propre du Maribel.

Un retour à Françoise Gérard sera fait après le prochain CA.

6. Divers

- Le SSM Safran a interpellé la Féwassm concernant l'enquête KCE-KUL-UCL. C'est une enquête très fermée quant aux possibilités de réponse, on n'y voit pas la place des SSM. Proposition que la Commission Ethique et Clinique examine cette enquête et rédige un courrier à envoyer après validation par le CA aux universités.
- Informatisation des services. La demande de subvention facultative avait été suspendue à la demande du Cabinet pendant les négociations sur le Décret et le financement. Celles-ci étant arrêtées, la Féwassm va réintroduire la demande (I.Linkens)

- Aviq : il semble important de garder des contacts réguliers avec l'Aviq. I.Linkens va contacter Brigitte Bouton pour fixer une date de rencontre.
- Mandat de la Fass. Afin d'évaluer l'intérêt pour la Féwassm d'y rester affiliée, inviter un représentant de la Fass au CA de septembre ou d'octobre (S.Meunier)
- Publication au Moniteur de la nouvelle composition du CA et du Bureau. Formulaire à remplir pour le prochain CA (C.Dambly)
- Présentation des logiciels Topaz et Déphi : l'évolution du logiciel Topaz ne permet pas à l'heure actuelle une présentation comparative. M.Demelenne rencontre l'opérateur Topaz le 4/9.
- Conférence à organiser durant la semaine de la santé mentale : le point est reporté
- Repas du CA , proposition de repas de 12h à 14h et CA de 14h à 16. Le point est reporté
- Newsletter : listing des informations à mettre dans la Newsletter de juillet/août

Le CA est levé